



Action Nature

La lettre d'Action pour la Nature N°39 Juillet 2007

Comité de rédaction : Jean-David Abel, Pierre Athanaze, Christophe Beurois, Romary Courtois, Christian Damenstein, Vincent Dams, Jean-Stéphane Devisse, Raymond Faure, Clémence Jarry, Guy Jarry, Jean-Patrick Le Duc, Joëlle Levert, Roger Mathieu, Laurence Mermet, Yves Le Quellec, Michel Richoux

Action Nature, MRE, 32 Rue Ste Hélène, 69002 Lyon

actionnature@tiscali.fr



Chantal, la biodiversité et le Grenelle de l'Environnement...

A lire sur la plage, allongé sous le pavillon vert...

Cher(e)s ami(e)s de la faune sauvage et de la biodiversité, est-ce que vous connaissez Mme Chantal Jouanno ? Surtout ne répondez pas tous à la fois... Bon, OK, vous ne connaissez pas. Connaissez-vous le projet de notre Président d'organiser, à la rentrée, un Grenelle de l'Environnement ? Bon, là ça va, je vois tous les doigts qui se lèvent. Dernière question : quel rapport entre Mme Jouanno et le Grenelle ? Silence... Normal, si personne connaît cette Chantal... Et pourtant !

Je m'explique : Jean-Louis Borloo, le Ministre d'État de l'Écologie, du développement et de l'aménagement durables, est chargé par Nicolas Sarkozy d'organiser, à la rentrée le Grenelle de l'Environnement ; lequel Grenelle comprend quatre volets, dont celui de la biodiversité. C'est à coup sûr une bonne nouvelle et je fais partie de ceux qui se réjouissent et qui jugeront sur pièce. Donc on va (enfin) parler et au plus haut niveau, de la conservation de la faune sauvage française, de la flore et des milieux naturels menacés. On va en parler et proposer des mesures de protection concrètes (c'est l'adjectif utilisé par notre Président).

Encore une petite question (facile) :

qui sont ceux qui, en France, s'opposent depuis plus de 20 ans à toutes les mesures concrètes de protection de la biodiversité ? Qui exercent un très efficace lobbying auprès des politiques français et européens pour faire capoter toutes les Réserves naturelles, le classement des sites français en zones Natura 2000, la limitation des périodes de chasse sur les espèces en mauvais état de conservation, l'interdiction de la grenaille de plomb responsable du saturnisme des canards, l'application de toutes les Directives européennes de conservation de la biodiversité... ? J'en vois un ou deux qui hésitent ; je vous laisse réfléchir et revenons au Grenelle de l'environnement.

Notre Président décide donc (logique) de doter son cabinet d'un conseiller en biodiversité. Avec pour mission (toujours logique) de suivre les débats du Grenelle de l'Environnement et de lui dire, à lui, le Président, si les propositions formulées par les associations de protection de la nature en matière de sauvegarde de la biodiversité, doivent être retenues ou jetées à la corbeille. Et qui M. le Président Sarkozy a-t-il choisi comme conseiller en biodiversité ?

- ... ?

Pour vous aider : voici les noms

proposés par les membres de son cabinet, très sensibilisés (comme on le sait) par les problèmes d'Environnement : le commandant Cousteau ? ou Geneviève de Fontenay ?... Non, je blague... à peine !

Plus sérieusement, et pour vous mettre sur la piste, voici une petite histoire vraie que je résume. Il était une fois, un dénommé Thierry Coste, surnommé le Bob Denard de la politique : ses RIB dans la main gauche et la carabine de chasse dans la main droite. Lobbyiste de son état au service de la Fédération nationale des chasseurs (FNC). Tous les coups tordus depuis 10 ans au bénéfice des plus extrémistes de la chasse française et contre la protection de la nature : c'est lui. Et voici ce que Thierry Coste écrit en date du 13 juin 2007 à propos de sa dernière victoire concernant l'utilisation des armes de chasse dans l'Union européenne (1) :

« Après plusieurs mois d'un intense lobbying à Bruxelles, Strasbourg, Paris et dans quelques autres capitales européennes, le Comité Guillaume Tell [c'est le nom du comité de lobbying ad hoc pour lequel travaille Th. Coste [NDLR] et la FACE [Fédération européenne des

(Suite page 2)

AU SOMMAIRE DE CE NUMERO

Chantal, la biodiversité et le Grenelle de l'Environnement...

Enfin un espoir pour l'anguille ?

La vallée d'Aspe de nouveau victime du tunnel du Somport !

Noé, ou le retour des bonnes vieilles recettes

L'ONCfs, de plus en plus Chasse, de moins en moins Faune Sauvage...

Juppé : trois petits tours (de bicyclette) et puis s'en va...

Le lynx plus fort que le pique-prune...

Quel espoir pour le Grand Tétras ?

La baleine qui avait la peau dure...

« Gestion » du loup, faciliter, disent-ils

Le recul du « bien-être de l'humanité » pour seule perspective ?

« Chantal Jouanno, personnalité reconnue, au service du lobby des chasseurs français est LA conseillère particulière de Nicolas Sarkozy en matière de biodiversité »

chasseurs – NDLR] peuvent savourer une première victoire qui est d'autant plus importante que nous revenons de très loin. (...)

Le lobbying initié depuis de longs mois (...) avec l'engagement permanent de la Fédération Nationale des Chasseurs, (...) vient de porter ses fruits.

Alors que depuis 5 ans, nous avons obtenu en France une paix « royale » (sic) concernant la législation sur les armes à feu, une initiative européenne aurait pu tout remettre en cause. Cela prouve, s'il était encore nécessaire de l'expliquer, que le lobbying est devenu l'une des armes les plus efficaces que nous devons utiliser en permanence pour se défendre contre ceux qui cherchent à « nous nuire », que ce soit en France ou en Europe.

(...) Sur ce dossier difficile, en tant

que Secrétaire Général du Comité Guillaume Tell, je tiens à saluer l'engagement personnel de plusieurs personnalités françaises, qui ont vraiment « mouillé leur chemise » (resic), sur ce dossier et qui vont continuer, en particulier, (...) Chantal Jouanno, conseillère du Président de la République, Nicolas Sarkozy. »

Thierry Coste n'étant pas du genre à féliciter n'importe qui, pour n'importe quoi, on peut être sûr que ce « fin connaisseur » a reconnu, en la personne de Chantal Jouanno, une alliée de poids au service du lobby des chasseurs les plus radicaux.

Bon, c'est pas le tout, mais revenons à ma question : comment s'appelle le conseiller « Biodiversité » au cabinet de Nicolas Sarkozy ? Si, si... Elle, c'est elle : Chantal Jouanno, personnalité reconnue, au service du lobby des chasseurs français est LA

conseillère particulière de Nicolas Sarkozy en matière de biodiversité (2). Un peu comme si, s'agissant de sauver la culture de la pomme de terre, on choisissait comme conseiller M. Doryphore... Erreur de casting de la part de notre Président ? Compte tenu de la réputation du haut personnage : sûrement pas.

- Dernière question, je vous le promets : Chantal Jouanno et protection de la biodiversité, est-ce que ça a une chance de marcher ?

• ... ?

- Comment ça, « je plombe l'ambiance avec mes questions ! » ?



1. À lire sur :

<http://www.becasse.com/Actualites/Fiche.htm?RID=ACT1182333760300290&RSCH=%5BRSCH%5D>

2. Chantal Jouanno, trente-sept ans, diplômée de l'IEP de Paris, ancienne élève de l'ENA (promotion Cyrano-de-Bergerac), a occupé, de 2003 à 2004, les fonctions de conseillère technique de Nicolas Sarkozy à l'Intérieur avant de devenir son directeur de cabinet au Conseil général des Hauts-de-Seine. Pour voir son agréable minois et écouter sa voix charmante :

<http://www.sarkozy.fr/video/index.php?strMode=changeVideoAjax&intChannelId=13&intVideoId=98>



La vallée d'Aspe de nouveau victime du tunnel du Somport !

Souvenez-vous, il y a quelques années tous ces chevelus, barbus et autres poilus qui manifestaient contre l'ouverture du tunnel du Somport. Tous de doux rêveurs, des anarcho-écologistes, des empêcheurs de réchauffer la planète en rond, des doux dingues de la ville qui prenaient les ruraux pour des indiens... Heureusement, il y avait là des élus locaux qui ont su, par tous les moyens, faire appliquer leur décision. Le tunnel sera creusé, les camions passeront ! Donc aujourd'hui, les camions passent.

Enfin, pas tous... Depuis quatre ans que ce sinistre ouvrage est ouvert, depuis que la RN 137 est plus ou moins élargie, que les villageois sur le trajet de la route du Somport vivent un enfer en espérant qu'un de ces jours le

contournement promis de leur village devienne réalité, depuis quatre années de bonheur routier, voilà pas moins de quinze camions qui se sont renversés dans le magnifique Gave d'Aspe !

Le dernier en date, c'était le 5 juin. Il contenait pas moins de 20 000 litres de potasse qui se sont répandus dans les eaux du torrent. La pollution a fait son oeuvre sur cinq kilomètres, décimant poissons et crustacés, mollusques et algues. Combien d'années avant un retour à la normale ? L'été dernier, c'était la pollution de l'usine Toyal - si chère à Jean Lassalle - qui répandait des solvants dans le gave. Cette fois, un camion qui arrivait du tunnel du Somport, si cher à Lassalle, qui en avait été l'un des ardents défenseurs. Ce tunnel qui devait désenclaver la vallée et y répandre bienfaits et

prospérité, se contente, pour l'instant, d'y répandre nuisances et pollutions. Etonnant ?...

On a peu entendu François Bayrou à la suite de cet accident prévisible. Lui aussi était pourtant, en tant que Président du Conseil général des Pyrénées Atlantiques, un des supporters de ce maudit tunnel.

Reviens Pététin, on a besoin de toi !



L'ONCfs, de plus en plus Chasse, de moins en moins Faune Sauvage...

L'Office National de la Chasse, du fait de la loi « chasse » de l'année 2000, s'était vu conforté dans un rôle plus vaste que celui de la seule chasse, devenant un outil technique pour une grande partie de la Faune Sauvage ; en gagnant du coup un F et un S en fin de son nom, mais en soulevant le courroux des fédérations de chasse qui perdaient leur hégémonie au Conseil d'administration de l'établissement public.

Mais cela ne dura pas longtemps. Une certaine Roselyne Bachelot, ministre de la chasse durable, rédigea peu après son arrivée au ministère la lettre de mission du directeur de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Elle peut être résumée en une seule phrase : « refaire de l'ONC-FS la maison des chasseurs ». Et aussitôt dit, aussitôt fait. Les choses évoluèrent. Ou plutôt se dégradèrent... Au détour de la loi « Développement des territoires ruraux », le conseil d'administration de l'établissement [de moins en moins] public était recomposé, en redonnant la majorité aux fédérations de chasse.

Depuis, la chasse - et pas la meilleure - est au centre de tout ce que dit, fait ou pense l'ONC(fs...). Et ce n'est pas fini. La Fédération Nationale des Chasseurs en veut encore plus. L'objectif actuel est de se débarrasser de la garderie, qui coûte cher et qui est composée de syndicalistes récalcitrants. La FNC avait reçu la promesse d'un certain Nicolas Sarkozy, alors ministre des finances, de placer la garderie sous la responsabilité du ministère de l'intérieur. La délégation de chasseurs qui a été reçue tout récemment par la Président de la République, un certain Nicolas Sarkozy, le lui a rappelé... Le président de l'ONC-FS, également président de la fédération de chasse des Alpes Maritimes, était de cette délégation... Se débarrasser des gardes est une chose, mais conserver tout le pactole en est une autre. Les tractations durent toujours. Bien sûr, l'ONCFS ce n'est pas que la garderie. Il y a aussi les services techniques. Et là pas question de les laisser travailler sans contrôle. Voir même de les laisser effectuer certaines tâches qui ont ou pourraient avoir des effets sur les « prélèvements ». Der-

nier exemple en date, l'enquête nationale des tableaux de chasse. Ce travail a été réalisé deux fois déjà par l'ONC (il n'avait alors pas de FS...), pour les saisons de chasse 1983-84 et 1998-99. Depuis, plus rien. Ou plutôt si. Il était prévu une nouvelle enquête pour 2006, mais avec un protocole complètement différent, ce qui rendait tout suivi des prélèvements, et donc de l'état des populations d'espèces gibier totalement impossible. Cette version n'a pas vu le jour. Pourquoi ? Mystère. Et cette année, on voit réapparaître une enquête sur les tableaux de chasse, mais réalisée par... la Fédération Nationale de Chasse elle-même. Bien sûr, me direz-vous. Ils sont libres de faire ce qu'ils veulent. Mais petit problème, cette enquête qui sera pilotée par la FNC elle-même, réalisée par un institut de sondage, sera financée à 50% (soit 100 000 €) par... l'ONC (fs) !

La FNC sera ainsi une nouvelle fois juge est partie. Et elle aura ponctionné une nouvelle fois une coquette somme dans les caisses de l'établissement public.

C'est qui les plus forts ? ■

Le lynx plus fort que le pique-prune...

Rappelez-vous la triste et lamentable histoire de la forêt de Bercé et de l'autoroute A28 (voir la *Lettre Action Nature* n° 6). Un maudit coléoptère avait été découvert par des naturalistes et avait bloqué un programme autoroutier. Pas pour bien longtemps... La Sarthe abrite des élus locaux de tout premier plan, qui connaissent les vraies priorités pour notre pays. L'un d'eux est même aujourd'hui devenu notre Premier ministre...

Et même si les moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics pour contrer les opposants au projet n'ont pas été un modèle de légalité (voir la *Lettre*

Action Nature n° 37), l'A28 est maintenant construite. Tant pis pour les châtaigniers et leurs précieux pique-prune... Le progrès est en route.

Des scénarios identiques se sont déroulés dans d'autres régions françaises. Ce ne sont pas les menaces sur la survie des derniers ours français qui ont empêché le percement du tunnel du Somport et la réalisation des aménagements annexes...

Les espagnols construisent eux aussi des autoroutes. Ils ont eux aussi une faune riche, et aussi, des espèces menacées. La différence est que les espagnols savent en tenir compte... Le projet de construction de l'autoroute reliant Cordoue à Tolède va être annu-

lé au motif que son tracé menace des populations d'espèces déjà en danger, dont les très rares Lynx ibériques. Les promoteurs de ce projet devront soit l'abandonner, soit imaginer un tracé différent, qui devra prendre en compte la diversité biologique. C'est le ministre espagnol de l'environnement qui a publié un avis défavorable. Normal, me direz-vous ? Pourtant, rappelez-vous : c'est Madame Bachelot, alors ministre de l'Écologie, qui est intervenue pour que l'A28 se fasse aux dépens d'une des plus importantes populations de pique-prune d'Europe!... Il paraît qu'on a les ministres de l'Environnement qu'on mérite. ■

La baleine qui avait la peau dure...

Longtemps on a cru que la baleine boréale, dite également baleine du Groenland, pouvait vivre près de soixante-dix ans. Depuis quelques années, certains chercheurs remettaient en cause cette hypothèse. Et ils avaient raison : des chasseurs amérindiens (qui ont une dérogation pour chasser la baleine en Alaska) ont eu la surprise de trouver, dans l'épaule de la baleine qu'ils venaient de tuer, un morceau de harpon explosif d'un type très ancien (la chasse à la baleine n'a jamais été une belle histoire...). Il n'a été fabriqué que de 1879 à 1885. Soit il y a à peu près 120 ans ! Plus d'un siècle avec cet engin de mort planté dans l'épaule. Les spécialistes américains qui se sont penchés sur cette surprenante découverte estiment que lors de cette mauvaise rencontre (pour la baleine...), elle devait déjà avoir une taille suffisamment respectable pour motiver ces chasseurs...

C'est peut être ça, la chasse « scientifique » à la baleine, si chère aux japonais.

Hier, elle était si commune, que bien peu de personnes se sont soucies de la rarefaction extrême de l'anguille. Victime de la surpêche des civelles (1), de la pollution des rivières et marais, des barrages infranchissables qui empêchent la remontée des civelles (2). Les « stocks » d'anguilles sont aujourd'hui au plus bas : ils ont décliné de 95 à 99% depuis 1980 !

Enfin, les ministres européens de l'Agriculture et de la Pêche ont adopté un plan de sauvegarde des anguilles. Il était temps ! Surtout que ce plan est « dans les tuyaux » depuis longtemps : en octobre 2003 la Commission Européenne présentait une « Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen » sur le « développement d'un plan d'actions communautaire concernant la gestion des anguilles européennes ». En 2005, le parlement s'en saisissait et adoptait un « rapport sur le développement d'un plan d'actions communautaires concernant la gestion des anguilles européennes ». Dans ces deux projets, il était question de réglementer la pêche et le commerce des anguilles et civelles, mais également de reconstituer la voie de migration de ces poissons (et des autres par la même occasion) dans les fleuves de l'UE. Il aura fallu attendre le 11 juin 2007 pour que les ministres européens s'entendent sur la protection des dernières anguilles. Que de temps perdu ! La faute à qui ? À l'Espagne et, encore une fois, à la France. Car si l'an-

guille est [trop] abondamment pêchée dans la majeure partie des pays de l'Union Européenne, c'est en Espagne et en France qu'il est fait commerce des civelles. Et c'est ce commerce des civelles qui a accéléré le déclin de l'espèce. Ces alevins atteignent le prix du caviar ! Depuis quelques années, la forte demande des pays asiatiques a fait grimper les prix de façon extraordinaire (1 000 € le kilo !) attisant tout autant l'appétit des pêcheurs que celui des braconniers - quand ils ne sont pas l'un et l'autre à la fois.

Le plan adopté vise à augmenter le repeuplement, en laissant au moins 40% des anguilles quitter les rivières pour aller frayer en mer, et à repeupler les cours d'eau européens en redistribuant une partie des captures de juvéniles à l'aquaculture.

À partir de 2009, au moins 35% des jeunes anguilles capturées (mesurant moins de 20 cm) devraient ainsi être revendues dans l'UE pour repeupler les rivières. Le Plan prévoit que le pourcentage soit augmenté chaque année d'au moins 5%, pour atteindre 60% en 2013. Il manque bien sûr un volet de protection des milieux et de reconquête des fleuves. Mesures pourtant nécessaires au sauvetage de cette espèce migratrice.

Comme un bonheur n'arrive jamais seul - même pour les anguilles - la Convention de la CITES décidait le même jour de prendre des mesures de protection s'appliquant au commerce de l'anguille ; et notamment son inscription à l'annexe II de la CITES, qui

regroupe les espèces dont le commerce doit être strictement réglementé afin d'en assurer la sauvegarde.

Que du bonheur... Pour l'anguille (3) !) Mais toutes les espèces n'ont pas eu autant de chance au cours de cette grande réunion de la CITES. Le cas du corail rouge (et du rose également) est grotesque.

Le 13 juin, les participants à la conférence de la CITES avaient décidé de classer enfin les coraux rouges et roses à l'annexe II de la CITES. À l'occasion d'un vote surprise organisé juste avant la clôture de la convention, les membres de la CITES sont revenus sur cette décision de bon sens. Les bijoutiers ont réussi à arracher à la Commission un nouveau délai pour fabriquer et vendre leurs breloques en corail, et ainsi vider encore un peu plus la Méditerranée et le Pacifique de ces « bijoux ». Les lobbys font encore la loi. ■

1. Larves d'anguille qui s'en reviennent de la Mer des Sargasses pour retrouver l'eau douce et atteindre la taille adulte.

2. Quand ils ne découpent pas en tronçons les adultes qui tentent de retourner à la mer ; voir la *Lettre d'Action Nature* n° 24.

3. On devra toutefois attendre pour savoir si ces mesures sont arrivées à temps pour faire remonter les populations.

Noé, ou le retour des bonnes vieilles recettes.

Il y a quelques années déjà, la Fédération Nationale des Chasseurs, qui craignait alors que la chasse ne soit réglementée, voire interdite, dans les sites Natura 2000, était arrivée à convaincre les agriculteurs et les forestiers de les rejoindre dans une coalition surnommée le « groupe des 9 », dont le but affiché était la mise à mort de la directive « habitat ».

Ce fut pour elle un grand succès, avec en point d'orgue le gel de la directive par le Premier ministre d'alors, l'ex-super ministre de l'Écologie, le sieur Juppé. Depuis, on chasse bien sûr dans la quasi-totalité des sites Natura 2000 sans réglementation particulière. Mais, grâce aux « véritables protec-

teurs de la nature » comme ils aiment à se surnommer, le réseau Natura 2000 aura été constitué à minima. Il a même failli coûter très cher aux contribuables, car la Commission européenne n'avait que très peu apprécié le cadeau fait aux chasseurs par le gouvernement français.

Hormis ce minimum syndical sur notre réseau Natura 2000, tellement ridicule face à ce qu'ont su faire nos voisins européens, les principales victimes de ce coup de force sont justement les alliés des chasseurs, les agriculteurs qui voient se réduire de façon considérable leurs subventions aux mesures agro-environnementales. Et pour cause : elles ne sont versées que sur les sites Natura 2000... Et comme

le réseau français est très léger... peu d'agriculteurs peuvent prétendre à ces aides européennes. Mais ils ne sont pas rancuniers...

Car c'est cette même recette qu'a ressorti aujourd'hui la Fédération Nationale des Chasseurs. Non par manque d'imagination, mais avec la quasi-certitude que cette fois encore ça marchera. La preuve, les mêmes agriculteurs les y ont rejoints. Vous dire si la recette est bonne.

Le 19 juin dernier, la FNC a invité à son siège toute une ribambelle de structures ayant à voir avec l'utilisation d'animaux sauvages ou domestiques (élevages industriels de volailles, tauromachie, vénerie, animaleries, piégeurs...). L'objectif de ce « Comité

Noé » (sic), c'est de résister à la montée en puissance de la notion de bien être animal. Ce joyeux conglomerat, bien encadré par la FNC, avec en toile de fond les lobbys agro-industriels « assurera d'une part, une veille législative et réglementaire permanente concernant la place de l'animal, d'autre part pilotera un groupe de réflexion et d'intervention médiatique dans les débats de société et enfin animera un groupe opérationnel qui coordonnera et amplifiera les campagnes d'in-

fluence des principales organisations utilisatrices d'animaux domestiques et sauvages auprès des pouvoirs publics »

Cette association de bienfaiteurs de la cause animale se veut une force de lobbying au plan national et européen. Et pas de doute, elle y arrivera. Forts du soutien aveugle de représentants de l'agriculture (une fois ne leur a pas suffi), du commerce animal, de promoteurs de spectacles tauromachiques, avec en plus leur soutien finan-

cier, les chasseurs pourront repartir en guerre contre le reste du monde, espérant pouvoir continuer à poser des gluaux, organiser des concours de déterrage et autres plaisirs raffinés que ne peuvent connaître que des gens dotés d'une sensibilité rare... ■

Juppé : trois petits tours (de bicyclette) et puis s'en va...

Le néo-écologiste Juppé n'aura pas gardé longtemps son fauteuil de super ministre de l'Écologie, du développement et de l'aménagement durables... Battu aux élections législatives à Bordeaux, il a dû rendre son portefeuille tout neuf et le confier à un autre écologiste de la dernière heure, Jean-Louis Borloo.

Dans le précédent numéro de la *Lettre d'Action Nature*, nous vous avons fait part de notre scepticisme (le mot est bien faible...) devant cette miraculeuse conversion canadienne. Juppé ne sera pas resté bien longtemps, mais nous aura tout de même donné raison très rapidement. S'il s'est montré très

affable avec les ONG invitées à participer au très médiatique « Grenelle de l'environnement », il n'a fait montre d'aucune volonté en quoi que se soit pour la protection de la Nature.

Il avait pourtant bien essayé, en déclarant le 25 mai, après le moratoire décidé par le gouvernement allemand sur l'autorisation de culture du maïs transgénique MON 810, qu'en France aussi cette semence serait interdite. Il le fit même de façon très médiatique. Soulevant un chœur de félicitations d'ONG et associations de protection de la Nature peu habituées à saluer ainsi une déclaration ministérielle. Mais le bonheur n'aura pas duré bien longtemps. Le 14 juin, et de façon

bien moins médiatique, Super-Écologiste Juppé est revenu sur sa déclaration. Les milliers d'hectares de MON 810 semés partout en France resteront en place. Et produiront grains et pollens. Bon appétit.

Domage pour ceux qui ont cru à la reconversion quasi-miraculeuse de Juppé, il n'aura été que le Canada Dry de l'écologie. Il essayait d'en avoir le goût et la couleur, mais sans en être. Puisse ce nouvel épisode du carnaval politique éclairer un peu mieux nos amis associatifs et les aider à retrouver un peu de mémoire. ■



Le Grand Tétrás est dans un état de conservation plus que précaire. Il devrait donc faire l'objet de l'attention de tout ceux qui se soucient (ou prétendent se soucier) de protection de la Nature. Il vient de disparaître des Alpes françaises, il est au seuil de l'extinction dans les Vosges. Guère mieux dans le Jura. Et s'il en reste plus dans les Pyrénées, la chute de ses effectifs inquiète tout le monde. Sauf les braconniers et leurs représentants.

Au mois de janvier dernier, un Grand tétras a été braconné dans les Pyrénées Atlantiques. Ce n'est malheureusement ni le premier, ni le dernier. Le grand coq fait l'objet dans les Pyrénées d'un braconnage intensif. Alors pourquoi s'arrêter sur ce coq là ? Tout simplement parce que depuis mai 2006, il était équipé d'un radio-émetteur et qu'il faisait l'objet d'un suivi par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Cela ne l'a pas empêché d'être abattu à très courte distance par un Nemrod en gouquette.

Bien sûr, le braconnier court toujours, mais le FIEP, la SEPANSO et le LPO, qui depuis 1989 demandent la fermeture de la chasse au Grand Tétrás ont décidé de porter plainte. Peu de chance que le courageux Raboliot soit retrouvé, mais il faut absolument, et par tous les moyens attirer l'attention des pouvoirs publics sur le sort réservé à nos deniers grand coqs.

On peut légitimement se poser la question de la façon dont la France « gère » cette espèce. Nous sommes le dernier pays d'Europe occidentale à autoriser la chasse au Grand Tétrás (elle ne se pratique plus que dans les Pyrénées), alors que la Suisse, l'Espagne et l'Italie ont depuis longtemps fait cesser cette activité. C'est en tout cas l'une des questions que pose le Groupe Tétrás France (tout récemment constitué, et qui regroupe les structures de protection de la Nature des Alpes, des Vosges, du Jura et des Pyrénées).

Bien sûr, la chasse n'est pas la seule cause de raréfaction (disparition) du

Grand Tétrás. La gestion forestière et la pression de plus en plus vive des loisirs d'hiver en montagne font peser de très lourdes menaces sur cette espèce qui aime tout à la fois les vieilles forêts et la tranquillité. Toutes choses qui se font de plus en plus rares. Et avec la disparition du grand coq, « espèce parapluie », c'est tout un cortège d'autres espèces qui disparaîtra. C'est le sens du manifeste pour la préservation de Grand Tétrás en France, rédigé par ces associations et co-signé par tout un paquet d'autres structures associatives, et qui sera porté au ministre de l'Écologie et à sa secrétaire d'État. Prendront ils conscience de l'urgence et de l'importance de cette indispensable protection ? ■



« Gestion » du loup Faciliter, disent-ils

Les années se suivent et se ressemblent... dans le sens de la facilitation de tirs de loups. Alors que les indemnisations des dégâts aux troupeaux ne sont toujours pas conditionnées à la mise en place effective de mesures de protection, le gouvernement a choisi cette année encore d'élargir les conditions permettant la mise en oeuvre de tirs.

Les années précédentes, le protocole prévoyait des possibilités de tirs lors d'attaques récurrentes sur des troupeaux protégés, dans un quota maximum de six loups tués. Cette année, outre la reconduction du protocole sur l'ensemble des zones de présence permanente, le gouvernement a choisi d'ouvrir la possibilité de tirs sur des secteurs déterminés, dans cinq départements*, après seulement une attaque ayant fait au moins une victime. Ce choix et les modalités qui l'accompagnent (tirs de défense du berger ou de personnes choisies par lui) ouvrent la voie à une facilitation des tirs qui ne permet en rien de faire face, au fond, à la vulnérabilité des troupeaux dans

certains secteurs. Et le risque est grand, malgré le quota de six loups maintenu pour cette année, de voir ces conditions étendues l'année prochaine à d'autres secteurs, sans rapport avec des dégâts importants ni avec la mise en place de moyens complémentaires de protection des troupeaux.

Cette politique, déterminée plus pour répondre aux demandes toujours plus importantes du monde de l'élevage et de certains élus de montagne que pour s'engager dans la voie d'une protection renforcée, ne facilite pas la recherche d'une cohabitation entre les prédateurs et les activités humaines. Comme des éléments convergents témoignent d'une recrudescence du braconnage de loups et que les données font état d'un ralentissement de l'augmentation de l'évolution de la population lupine, il est à craindre que cet été et les prochaines années apportent d'autres éléments inquiétants. Le manque d'anticipation sur les territoires concernés par l'expansion de la population (Massif central, Alpes du nord et Jura) ne permettant pas une extension volontariste de l'emploi des moyens de protection,

il faut plus attendre de la dynamique biologique de la population -et des conditions naturelles favorables qu'elle rencontre dans certains territoires- que de la sagesse des hommes pour envisager l'existence à terme d'une population pérenne dans notre pays...

*ces territoires concernent soixante communes situées dans les Alpes de Haute-Provence, les Hautes-Alpes, les Alpes Maritimes, la Drôme et la Savoie. L'arrêté concernant ces « expérimentations » a été pris contre l'avis défavorable du Conseil national de protection de la nature. ■

Le recul du « bien-être de l'humanité » pour seule perspective ?

Alors qu'il nous rend une somme considérable de « services naturels », l'environnement ne s'est jamais autant dégradé sous les coups de boutoir d'une civilisation résolument expansionniste et... irresponsable

À quoi sert l'environnement ? À purifier l'air que l'on respire (les forêts...), à épurer l'eau que l'on boit (les zones humides), à engraisser les sols cultivés (le cycle de l'azote, la matière organique), à mettre à disposition les fibres dont on se vêt et la nourriture que l'on ingère, à contenir la prolifération des maladies, à limiter l'ampleur des risques naturels (les effets du tsunami qui a frappé l'Asie du Sud-Est en décembre 2004 ont été considérablement atténués par les mangroves, là où elles existent encore), etc.

Pourtant, selon les travaux du Millennium Ecosystem Assessment, engagés depuis 4 ans par plus de 1300 experts de 95 pays différents (rapport de synthèse sur www.MAweb.org), 60 % des services naturels fournis par les écosystèmes sont dégradés ou surex-

plorés. Cela passe par la pollution des eaux de surface, le recul des forêts primaires, l'effondrement des stocks de poissons, l'extension de « zones mortes » au large des côtes, et bien entendu le climat mondial qui change. La première conséquence est la disparition d'une part substantielle de la vie sur terre : 10 à 30 % des espèces connues de mammifères, oiseaux, amphibiens et poissons sont désormais menacées d'extinction, sans compter les plantes et autres invertébrés disparus avant d'avoir été découverts, leurs milieux d'origine irrémédiablement saccagés.

La seconde conséquence, qui n'est pas la moindre, conduit à l'aggravation des difficultés pour une part énorme de l'humanité. On savait 25 % de nos frères et sœurs humains privés d'eau potable : ce chiffre devrait continuer à croître, de même que celui des victi-

mes de la malnutrition, des maladies (choléra et paludisme résultent à la fois de la dégradation de l'environnement local et de l'enfoncement dans la misère), et autre changement climatique et son cortège de catastrophes « naturelles » annoncées.

La lecture des 220 pages du premier rapport de synthèse est édifiante. Non pour reprendre une douche de désespoir, mais pour se convaincre à nouveau que l'avenir de l'humanité, notre avenir, est subordonné à deux conditions, inséparables, universelles et intemporelles : le respect de l'environnement et le renforcement des solidarités entre les peuples. ■